

Commune de Gentilly (Val-de-Marne)

Exercices 2019 et suivants

La chambre régionale des comptes Île-de-France a examiné l'organisation et le pilotage de la commune de Gentilly, sa gestion des ressources humaines, la fiabilité et de ses comptes et sa situation financière ainsi que, dans le cadre d'une enquête des juridictions financières, la politique en faveur de l'école primaire. D'une superficie de 1,2 km², la commune de Gentilly jouxte le sud de Paris, au niveau de la porte éponyme. Avec une population de 19 048 habitants en 2021, la commune a enregistré une croissance démographique importante (+ 16 % entre 2014 et 2021) ; elle se caractérise par des indicateurs socio-économiques plus dégradés qu'aux niveaux départemental et national. Gentilly, qui appartenait précédemment à la communauté d'agglomération du Val de Bièvre, a intégré l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre à sa création fin 2015. Celui-ci intervient dans les domaines de l'aménagement et du développement économique, de la gestion des déchets ménagers, de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la politique de la ville.

Les principaux constats de la chambre

- Une information financière et comptable à mieux documenter et des comptes à fiabiliser, notamment en termes patrimoniaux
- Des fragilités persistantes en dépit d'un réel effort de désendettement : une épargne nette négative depuis 2019 et des charges financières en forte hausse dues à un endettement majoritairement à taux variable dans un contexte de remontée des taux d'intérêt
- Un pilotage des ressources humaines à améliorer en l'absence de certains outils de gestion ou de leur manque de fiabilité empêchant un suivi efficace
- Une politique volontariste en faveur de l'école primaire à mieux piloter et évaluer

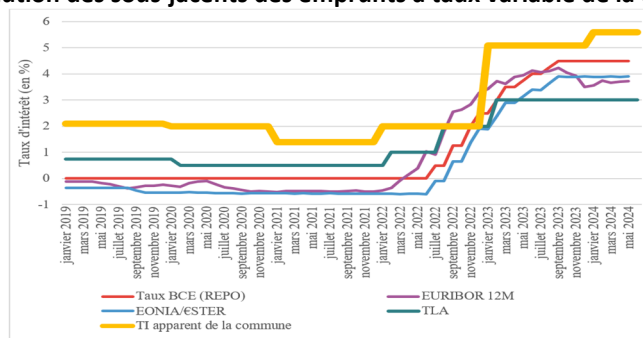
Les principales recommandations de la chambre

- Recenser et contrôler les régies comptables et mettre en place les actions nécessaires pour répondre aux observations du comptable public quant à leur fonctionnement
- Respecter les règles relatives à l'intégration des immobilisations en cours et à l'amortissement
- Etudier l'opportunité d'une renégociation des emprunts afin d'enrayer la hausse tendancielle des charges financières
- Evaluer régulièrement les actions du projet éducatif de territoire (PEDT) dans le cadre des instances de pilotage prévues par celui-ci

Trois chiffres clés

- **64 %** : part de l'endettement à taux variable au 31 décembre 2023
- **+ 218 %** : croissance des charges liées à l'emprunt depuis 2021 (de 0,26 M€ en 2021 à 0,84 M€ en 2023)
- **50 %** : part des agents affectés à des activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires

Évolution des sous-jacents des emprunts à taux variable de la commune



Source : CRC d'après les comptes de gestion et Boursorama

Lire le rapport : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-09/IDR2025-16.pdf>